



P 1670

ID 4920

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Ramon XAVIER SANTOS

Luxembourg, le 15 décembre 2020

Objet : Votre pétition 1670 – Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, Permettre aux couples non mariés de se retrouver.

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de la Justice et Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Sam Tanson
Ministre de la Justice
L-2934 Luxembourg

Monsieur Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et
européennes
L-2911 Luxembourg

Luxembourg, le 15 décembre 2020

Objet : Pétition 1670 – Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, Permettre aux couples non mariés de se retrouver.

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 9 décembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 167 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1670

Intitulé de la pétition:

Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, Permettre aux couples non mariés de se retrouver.

But de la pétition:

Cette pétition est lancée pour demander au gouvernement Luxembourgeoise de suivre les recommandations de l'Union Européenne, et créer une dérogation aux restrictions de circulation pour les couples non mariés.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Ne pas faire de distinction entre les titulaires de titres de séjour, de visa court séjour ou long séjour : cela ne définit pas un couple ;

Accorder une dérogation au conjoint non UE sur la foi d'un certificat sur l'honneur attestant d'une relation sincère et durable (aucun autre document administratif).

Afin de préserver la santé, éviter les abus, tout en facilitant aux maximum la réunification des couples (la disponibilité et le prix des tests Covid-19 étant très différente d'un pays à l'autre) :

Soumettre l'autorisation de passage à la présentation d'un certificat attestant de la réalisation d'un test Covid-19 négatif dans les 72 heures précédant l'arrivée au Luxembourg, à défaut :

En cas d'absence de test préalable, à une mise en quatorzaine volontaire à l'arrivée au Luxembourg, jusqu'à la fin de cette quatorzaine ou jusqu'à la réalisation d'un test Covid-19 négatif.

Dépôt: le 09.08.2020 à 15:19

Pétitionnaire: Ramon Xavier Santos